

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2015

CONDITIONS D'ACCÈS AUX INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE - (N° 1365)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN6

présenté par
M. de Ganay, rapporteur

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition :

"Renforcement de la protection des installations civiles abritant des matières nucléaires"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement DN3.